

AVIS est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, par résolution, lors de sa séance tenue le 7 mai 2024, les ordonnances suivantes :

**ORDONNANCES RELATIVES À LA PROGRAMMATION D'ÉVÉNEMENTS PUBLICS
SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT – MAI À DÉCEMBRE 2024**

ORDONNANCE N^o 14-24-16

1. De permettre exceptionnellement, à l'occasion de la programmation des événements de l'arrondissement, le bruit d'appareils sonores diffusant à l'extérieur sur les sites et aux horaires identifiés au tableau des événements publics – mai à décembre 2024. L'utilisation des mégaphones est cependant prohibée sauf à des fins de sécurité. Le niveau de pression acoustique maximal autorisé est de 80 dBA mesuré à 35 mètres des appareils sonores installés sur lesdits sites, le tout en vertu du *Règlement sur le bruit de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (RCA17-14002).

ORDONNANCE N^o 14-24-17

1. De permettre la vente d'articles promotionnels reliés aux événements, de la nourriture et des boissons alcoolisées ou non alcoolisées et de permettre la consommation de boissons alcoolisées, sur les sites identifiés au tableau des événements publics – mai à décembre 2024. Les boissons alcoolisées doivent être servies et consommées dans des contenants en plastique, sur les sites mentionnés au tableau exclusivement.
2. Les autorisations visées à l'article 1 sont valables selon le site, la ou les dates de présentation et l'horaire des événements identifiés au tableau des événements publics – mai à décembre 2024.
3. L'article 1 ne doit pas être interprété comme autorisant un usage ou une chose incompatible avec la *Loi sur les produits alimentaires* (RLRQ, c. P-29) ou tout règlement adopté en vertu de celle-ci, et ce, en vertu du *Règlement concernant la paix et l'ordre du sur le domaine public* (RRVM, c. P-1, art. 3 et 8).

ORDONNANCE N^o 14-24-18

1. De permettre la fermeture des rues constituant les sites pour les activités de la programmation des événements dans l'arrondissement identifiés au tableau des événements publics – mai à décembre 2024, et ce, en vertu du *Règlement sur la circulation et le stationnement* (RRVM, c. C-4.1, art. 3, al. 8).
2. L'autorisation est valable selon les dates et heures pour les sites identifiés au tableau des événements publics – mai à décembre 2024.

ORDONNANCE N^o 14-24-19

1. De permettre l'affichage d'enseignes publicitaires à l'occasion d'un événement prévu sur les sites identifiés au tableau des événements publics – mai à décembre 2024, et ce, en vertu du *Règlement de zonage de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension* (01-283, art. 516).
2. L'autorisation visée à l'article 1 est valable selon les dates et les heures pour les sites identifiés au tableau des événements publics – mai à décembre 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du tableau des événements publics – mai à décembre 2024 au Bureau accès Montréal de l'arrondissement situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau.

Fait à Montréal, le 8 mai 2024

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers

Informations Générales								Déroptions aux règlements municipaux				Mobilier urbain					Demande d'autorisation/			Spécifications au sujet de l'activité							
No	District	Nom de l'événement	Nom de l'organisme	Lieu	Mois	Date	Horaires occupation du domaine public	Horaires P-1 art. 8 (vente)	Horaires P-1 art. 3 (cons. alcool)	Horaires RCA17-14002 art. 6 (bruit)	Horaires C-4.1 (circulation)	Tables arrondissement	Tables privé	Poubelles	Bacs de recyclage	Barricades	Scène / Eq. Chauveau	Signalisation	Fermeture de rues	Cuisson	Ordonnances à publier	Ampleur	Activités	Promoteur	PDQ	Nombre de participants	Coûts/commentaires
1	P	Centre de vaccination	CIUSS Centre-Ouest-de-l'Île-de-Montréal	7101, avenue du Parc	MAI	1 au 31	01-24h			01-24h												ME	CO	N+	33	12000	
2	S	Soirée de remerciement assurances Tourquoise	TOHU	Réservation stationnement Michel-Jurdant, des Regattiers et Paul-Boutet	MAI	1	17-23h			17-23h												ME	CO	N+	30	1500	
3	V	Procession Vendredi-saint	Église orthodoxe Saint-Georges	De coin Chateaubriand, ouest sur Jean-Talon, nord sur Lajeunesse, est sur De Castelnau, sud sur Chateaubriand jusqu'à Jean-Talon	MAI	3	20-21h30			20-21h30	20-21h30											ME	RE	N-	31	500	
4	P	Procession Vendredi-Saint	Église Saint-Marcus	Rue Ogilvy Aller-retour (de Outremount à Stuart à l'Acadie)	MAI	3	21-22h			21-22h	21-22h					18		X	X			ME	RE	EX	33	100	
5	P	Procession Épitaphe Église Evangelismos	Communauté Hellénique du Grand Montréal	Sur Saint-Roch (Fermeture de Saint-Roch entre Wiseman et Querbes)	MAI	3	21-22h			21-22h	21-22h					34			X			ME	RE	EX	33	2000	
6	P	Procession Épitaphe Église Koimisis	Procession Épitaphe Église Evangelismos	Sur Saint-Roch (Fermeture de Saint-Roch entre Wiseman et Querbes)	MAI	3	21-22h			21-22h	21-22h					34			X			ME	RE	EX	33	2000	
7	P	Corvées de nettoyage	Ville en vert	Parc Jarry	MAI	4	9-12h			9-12h												LO	CO	PR	31	100	
8	P	Pâques Grecque – résurrection Églises Evangelismos et Koimisis	Communauté Hellénique du Grand Montréal	Fermeture de Saint-Roch entre Wiseman et Querbes	MAI	4 au 5	23h30-00h30			23h30-00h30						34			X			ME	RE	EX	33	4000	
9	V	Messe de la résurrection	Église orthodoxe roumanie	Rue Christophe-Colomb entre Jarry et Villeray	MAI	4 au 5	23h30-00h30			23h30-00h30						12						ME	RE	N+	31	2000	
10	S	Parkrun	Parkrun	Parc Frédéric-Back (Voie Polyvalente)	MAI	4-11-18-25	9-11h			9-11h												ME	SP	PR	30	100	
11	V	Une Bouffée d'air	Berceurs du temps	Parc De Normanville	MAI	7-14-21-28	17h30-19h30			17h30-19h30												LO	SP	N-	31	200	
12	S	Gala ESTim Chambre de commerce	TOHU	Réservation stationnement Michel-Jurdant, des Regattiers et Paul-Boutet	MAI	9	17-23h			17-23h												ME	CO	N+	30	1500	
13	P	Festival sportif	École Socrates-Démosthène	Parc Jarry	MAI	10	8-16h			8-16h		20	4	4								ME	SP	N-	33	500	
14	V	Une Bouffée d'air	Berceurs du temps	Parc De Normanville	MAI	10-17-21-28	10-12h			10-12h												LO	SP	N-	31	200	
15	V	Une Bouffée d'air	Berceurs du temps	Parc De Normanville	MAI	11-18-25	12-14h			12-14h												LO	SP	N-	31	200	
16	S	Mères au front	Mères au front	Parc Frédéric-Back	MAI	12	12-16h			12-16h												ME	CO	EX	30	1000	
17	V	Piétonisation de la rue De Castelnau	Arrondissement VSP	De Castelnau de Saint-Denis à de Gaspé	MAI	13 au 31	7-23h	7-23h		7-23h										X		ME	CO	RE	31	10 000	
18	V	Réseau Îlot	Îlot 84	375, rue De Castelnau	MAI	13 au 31	7-22h			7-22h												ME	CO	N-	31	500	

